c'est aussi noble que celui de l'esprit. Et c'est le seul qui permette à un homme qui se trouve dans les conditions où je me débats de gagner réellement sa vie. Je suis d'une race de simples ouvriers, et je n'en rougis pas. J'ai voulu m'élever trop vite, je retourne à la sagesse, à la patience... Allons, embrassons-nous, mon bon ami...

Il serra le gros cocher, qui était tout près de sangloter, sur sa poitrine, que le chagrin déchirait l'après-midi et était encore bien meurtrie.

Et il prononça, avec ce bel enthousiasme qui n'abandonne jamais complètement la jeunesse :

—L'avenir est à moi.... quand même!

VII

LES CONSÉQUENCES DE L'INFLUENZA.

Il y avait bien près d'un mois que la pluie et le brouillard se disputaient Paris et que par toute la capitale régnait cette molle et malsaine humidité qui, depuis quelques années, se complique de la fumée sans cesse progressante des usines, du poussier de charbon que les rafales du nord-est rabattent sur les rues, avec les lourdeurs méphitiques des gaz échappés des poêles.

On ne pouvait pas dire que l'hiver fût rude, le thermomètre descendait rarement au-dessous de zéro. Et cependant, la maladie régnait, triste mode, la maladie sur laquelle les médecins ne parvenaient pas toujours à se mettre d'accord et qui, le plus souvent, n'était que de l'épuisement, de la lassitude, l'énervement de l'incessante lutte parisienne dans une atmosphère empoisonnée.

Jean Raucourt et Bonenfant y résistaient pourtant, comme si cela les avait défendus d'habiter au haut de la vieille Butte, qui surgit au-dessous de la brume mauvaise ainsi qu'un phare au milieu d'une tempête.

Et ils avaient besoin de toutes leurs forces physiques, car la besogne donnait ferme, correspondant, heureusement, non seulement aux nécessités journalières, mais à ces échéances prises d'une façon si imprudente par Bonenfant et endossées par Jean Raucourt.

Maintenant, ce n'était plus le cocher qui dirigeait leur petite communauté; il avait dû accepter la volonté nette, pratique, de l'ingénieur, qui plaisantait continuellement l'imagination méridionale de son ami.

—Vous étiez encore al é plus loin que moi dans mon rêve, mon bon ami; vous avez insinué votre cervelle dans la mienne, et nous ne vivions plus que d'illusions, sans voir le précipice béant au-dessous de nous. Que nous sommes plus tranquilles, aujourd'hui, avec nos idées plus modestes!

Oui, bien tranquilles, surtout le soir, lorsque Bonenfant jugeait inutile de "turbiner" plus longtemps et qu'ils attendaient, en lisant, en bavardant, l'heure du repos.

Oh! les beaux projets d'avenir n'étaient pas abandonnés. A peine si Jean Raucourt les laissait dormir un peu. Et parfois, au milieu des petits nuages de la pipe de Bonenfant, il reprenait les plans d'autrefois, les développait, bouleversait encore le monde, en parole, et grandissait comme les plus célèbres ingénieurs.

Et Bonenfant, alors, exultait et, avec un gros rire, disait leur fait à ces comtes Valadin, à ces marquis d'Auseraie et à tous ces financiers qui avaient été assez sots pour manquer de confiance, lorsqu'il avait plus que de la confiance, lui, la certitude que les idées qui germaient derrière ce beau front, derrière ces yeux étincelants, valaient, toutes, des millions.

Mais, le lendemain, Jean, écartant résolument les rêves de la veille, descendait à l'usine d'électricité où il avait trouvé assez facilement à s'embaucher.

Il avait une merveilleuse habileté des doigts, qui, aidée par sa formidable science, faisait de lui un ouvrier de premier ordre. Il gagnait jusqu'à quinze francs, les bonnes journées, quelquefois même vingt avec des heures supplémentaires.

Leur vie matérielle eût donc été largement assurée sans leur dette vis-à-vis du père Schwarzbacher.

Un peu effrayé par le chiffre de huit cents francs qu'il fallait économiser en moins de trois mois, Jeant avait eu un instant l'idée de renouveler les billets.

Le père Schwarzbacher l'accueillit de la façon la plus charmante, se déclarant prêt à tous les sacrifices pour être agréable à un si bon cheune homme.

Seulement, il lui fallait pien son bedit pénéfice; et, pour un renouvellement de deux mois, il aurait exigé onze cents francs de billets en échange des huit cents.

—Et parce que c'est fous!... Toute autre bersonne, ce serait douze cents!

Jean comprit que, s'il se laissait engluer par l'usure, "l'odieuse usure", il était perdu; mais il n'eut pas de révolte: il avait résolu de ne pl s s'abandonner à ses emportements.

—Je paierai à l'échéance, dit-il simplement.

Et ses économies, jointes à celles moins grosses de Bonenfant, suffirent en effet. Mais dans cet hiver si pernicieux où il aurait eu besoin d'une nourriture très substantielle, il vivait de privations.

Bonenfant le grondait quelquefois, disant des phrases très justes sur la santé, mais il était lui-même aussi déraisonnable. Il se contentait d'une croûte à son déjeuner, obsédé, ainsi que Jean, par le désir d'être libre, de ne plus sentir sur eux la griffe menaçante de l'usurier.

Seulement, le jour même où le dernier billet du père Schwarzbacher fut soldé, Bonenfant, qu'un client avait emmené dans d'interminables courses vers Montparnasse, se sentit tout à coup très mal, refroidi jusqu'au fond de son énorme houppelande et sa peau de mouton.

Il pleuvait depuis huit jours sans arrêt. Et lui, qui, jadis, "se fichait pas mal" des ondées de la grande jatte, il sentait l'humidité dans ses os.

Son client le lâcha au delà de la gare Montparnasse. Et il fut pris aussitôt d'un âpre désir de rentrer chez lui, de se coucher.

Cela lui occasionna plus d'un ennui. Des bourgeois, le voyant à vide, le hélèrent; il leur filait sous le nez, leur montrant de son fouet, la vague silhouette de Montmartre; il n'avait plus la force de crier qu'il allait relayer.

Au coin du boulevard Saint-Germain, il eut même une querelle, un gardien de la paix prit son numéro.

Place du Théâtre-Français, on l'arrêta; et moitié de gré, moitié de force, il dut faire une course qui, heureusement, ne l'éloignait pas trop de son quartier.

Enfin, vers six heures, il se glissait tout grelottant dans son lit, et il avait la fièvre lorsque Jean Raucourt rentra dans son usine.

—C'est rien, c'est rien! lui cria-t-il. C'est l'influence.

Il n'aimait pas ce nom d'influenza.

Il demeura une douzaine de jours malade, parfaitement soigné par Jean Raucourt, dont l'énergie décuplait devant la nécessité.

Ils n'avaient, Dieu merci! plus de dettes. Bonenfant ne manqua de rien, ni de vieille eau-de-vie, ni d'antipyrine—il préféra de beaucoup l'eau-de-vie—ni de fine nourriture quand la diète fut supprimée.

Par exemple, le médecin imposa encore un repos d'une huitaine avant de permettre au cocher de remonter sur son siège, exposé à cette humidité pénétrante qui ne lâchait plus Paris.

—Et quant à vous, dit-il à Jean Raucourt, prenez garde! Vous venez de vous surmener. Travailler tout le jour à l'usine, veiller une partie de la nuit, ce sont des extravagances qui finissent par se payer tôt ou tard.

Jean sourit. Une si belle fièvre d'enthousiasme et de dévouement le soutenait; et il était si heureux d'avoir pu sauver Bonenfant, comme Bonenfant l'avait soigné jadis!

Certes, il se sentait bien un peu las lorsque, de l'usine, il allait remonter à Montmartre; mais au p'aisir de voir Bonenfant remis de son indisposition se mêlait le beau rêve, le bel espoir renaissant; car sa sagesse allait être récompensée.

Très exactement renseigné par des camarades d'atelier qui ne se doutaient naturellement pas de ce qu'il était, il n'ignorait rien de ce qui se passait dans les diverses usines d'électricité; et il venait d'apprendre que le comte Valadin et son neveu éprouvaient déjà de grandes déceptions en essayant de construire la machine dont il leur avait livré les plans et même le modèle réduit. Les ingénieurs, chargés de l'exécuter, se heurtaient à ces difficultés qui se présentent invariablement quand de la théorie on aborde la pratique; et comme ils ne parvenaient pas à les résoudre, on commençait à reconnaître que la direction de l'inventeur lui-même serait indispensable.

—Ils viendront me retrouver! s'écriait Jean. Et, cette fois, non seulement leur impuissance aura été établie, mais je ne me débattrai pas sous cette ridicule menace de plainte en escroquerie.... Je traiterai, enfin, avec eux d'égal à égal!

Il y avait là, à côté de l'espoir de la réussite, de la fortune, une immense satisfaction d'amour-propre. Justice lui serait rendue par ceux-là même qui, sans un motif sérieux, avaient été ses implacables adversaires.

Cependant, des signes précurseurs lui apportaient, depuis quelque temps, de fâcheux présages; il s'éveillait plusieurs fois, la nuit, tout en transpiration; le jour, de violentes douleurs de tête le forçaient tout à coup d'interrompre son travail. Et, quand il rentrait le soir, une violente courbature le brisait qui ne cessait qu'avec le sommeil.

Il aurait dû prendre une semaine de repos; il voulut achever sa quinzaine. Et, le samedi, il avait à peine reçu le prix de son travail qu'un grand frisson le glaçait. Il crut à une légère attaque d'influenza et se dit que le repos du dimanche lui suffirait.

Mais, l'après-midi du dimanche, une douleur vive, poignante, éclata dans sa poitrine, brusquement, près du sein droit, tandis qu'une toux sèche se déclarait, d'autant plus pénible que sa respiration devenait très difficile.

Il avait assez observé la petite maladie de Bonenfant pour voir tout de suite combien son indisposition différait de la sienne.

—Ce ne sont pas les mêmes symptômes.... Mais qu'ai-je donc, dans la poitrine?.... Serait-ce une bronchite?... Une fluxion de poitrine?.... Oh! je ne voudrais pas mourir, encore.... Oh! non, pas avant deux ou trois ans!

Jamais, jusqu'à ce jour, l'idée de la mort ne s'était présentée nettement à son esprit; mais il éprouvait d'intolérables douleurs, mêlées à une angoisse affolante....

(*A continuer*)


PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

GRANDE VENTE Extraordinaire

Pour effectuer un Partage

—DE—

Propriétés Désirables bien situées, de valeur et d'un bon rapport.

Propriétés Commerciales, Manufactures, Résidences et Terrains Vacants

—DANS LES—

Premier et Quatrième Districts,

—AUSSI DES—

Sécurités de Premier Ordre

—CONSISTANT EN—

Bons à Prime de Ville et autres, Actions de Banques et d'Assurances.

Le Substantiel et Commode Magasin en briques à quatre étages, Nos 446 et 448 Julie,

Entre les rues Magasins et Foucher, maintenant occupé en partie par le Levy's Rice Mills.

Les Spacieux et Désirables Magasins en briques à deux étages, Nos 433, 435 et 437 Julie,

Entre les rues Magasins et Tchoupitoulas, maintenant occupé par le Boudreaux & Shea Copper and Sheet Iron Works.

Les Bâtisses en Bois à 2 Etages bien situées et d'un bon rapport,

Nos 1411 et 1413 Terpsichore,

Entre les rues Prytanée et Colisée,

Vis-à-vis de la Place Parkerson et du Park Colisée.

La Désirable Bâtisse Double en Bois à 2 Etages,

Nos 1015 et 1017 Race,

Entre les rues Magasins et Constance.

La Bâtisse Double en Bois à 2 Etages bien située,

No 2217 et 2219 Laurel,

Entre l'avenue Jackson et la rue Philip.

La Résidence-Cottage Attrayante,

No 2233 Laurel,

Entre l'avenue Jackson et la rue Philip.

Trois Magnifiques Sites pour Bâtir.

Touchant à Laurel,

Entre l'avenue Jackson et la rue Philip

—ET LE—

Cottage Double en Bois,

Nos 909 et 913 Ste-Marie,

Entre les rues Constance et Laurel.

AL'ENCHÈRE PUBLIQUE

Dans l'Affaire de

Henry Kopp, Exécuteur de la Succession de Robert Jackson,

Versus

Mme Margaret Gibbs et als.

No 45,729.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CIE., Geo G. Friedrichs, Encanteur—Bureau No 177 rue Commune—MARDI, 25 juin 1895, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues St-Charles et Camp, il sera vendu à l'encan, en vertu de et conformément à un jugement de l'Honorable Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu le même jour d'avril 1895 et signé le 2me jour de mai 1895, et aussi d'un ordre supplémentaire signé par le susdit juge le 24 mai 1895, approuvant et homologuant les procédés de la réunion de famille tenue par-devant Fred Zengel, notaire, le 17 mai 1895, et rendu dans l'affaire ci-dessus les actions de valeur et propriétés ci-dessous décrites, à savoir—

Actions.

Quarante (40) actions du fonds-capital de la Banque Nationale Hibernia de la ville de la Nouvelle-Orléans, [illegible] valeur au pair de $100 chacune.

Vingt (20) actions du fonds capital de la Banque Nationale Hibernia de la ville de la Nouvelle-Orléans, [illegible] valeur au pair de $100 chacune.

Cinquante (50) actions du Fonds-Capital de la Louisiana Insurance Company de la ville de la Nouvelle-Orléans, valeur au pair, $50 chacune.

Vingt actions du Fonds-Capital de la Hibernia Insurance Company de la ville de la Nouvelle Orléans, valeur au pair de $100 chacune, maintenant réduites, sous la présente charte, à douze et demie (12 1/2) actions, valeur au pair, $100 par action.

Cent-cinquante-neuf (159) Bons à Prime de la ville de la Nouvelle Orléans, pour vingt ($20) dollars chacun.

Propriété Foncière.

1° Le substantiel et commode magasin en briques, à quatre étages, Nos 446 et 448 rue Julie, entre les rues Magazine et Foucher, maintenant occupé en partie par le Levy Rice Mills. Le terrain est décrit comme suit:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, etc., y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Julie, Foucher, St Joseph et Magazine, et désigné comme lot No 5 d'après un plan dressé par Louis Bringier, le 19 février, 1832, et déposé en le bureau de H. B. Cenas, anciennement notaire en cette ville. Le dit lot mesurant 24 pieds 4 pouces et 2 lignes de face à la rue Julie sur 120 pieds de profondeur.

Situé au centre d'un grand district manufacturier, cette propriété est spécialement adonné pour ce but, étant dans le voisinage immédiat de La Bel e Creole Cigar Factory, Ernst Rice Mills, et autres établissements industriels.

2. Les magasins à deux étages et la propriété de fabrique convenablement situées, Nos 433, 435 et 437 rue Julie, entre les rues Magazine et Tchoupitoulas, maintenant occupés par la Boudreaux & Shea Copper and Sheet Iron Works. La propriété est décrite comme suit, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magazine et Tchoupitoulas et Magasine, et désigné comme lot No 1, sur un plan dressé par L. Surgi, voyer, daté le 1er novembre 1849, et déposé en le bureau de T. O. Stark, ancien notaire, comme plan No 192. Le dit lot mesur 42 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue Julie, sur une pro ondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles.

Cette propriété est spacieuse et bien adaptée pour tout commerce industr el, faisant face à une rue large et bien ra ée, et dans le véritable centre du plus grand district de cette ville, convenable aux chemins de fer et à la transportation, et au centre des affaires. Près de l'entrepôt Magnin, moulin à riz Foerster, fabrique de cigares Hernsheim et autres établissements manufacturiers.

3° La magnifique résidence double à deux étages et en briques et en ardoises et d'un bon rapport, Nos 1411 et 1413 rue Terpsichore, entre les rues Prytanée et Colisée, bâtie retirée de la rue, entourée d'une jolie clôture en fer, et ayant un parterre orné de galeries doubles sur la façade, escaliers, corridors, et 10 chambres dans chaque maison; hangars, citernes, etc. Les cours de derrière et les allées de côté sont bien pavées en briques. La propriété est décrite comme suit, à savoir:

Un certain lot ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No 68, qui est compris dans les rues Melpomène, Prytanée, Terpsichore et Colisée, et mesurant, en mesure américaine, 36 pieds de face à la rue Terpsichore sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes; borné sur un côté par la propriété maintenant, ou anciennement, appartenant à A. K. Josephs, et de l'autre côté par la propriété maintenant, ou anciennement, appartenant à la succession de James McAlpin May, le tout conformément à un beau croquis des dits lieux fait par M. Harrison, voyer, le 18 février 1851, et annexé à un acte pardevant H. B. Cenas, anciennement notaire en cette vil e, le 20 mai 1851. Magnifiquement située, en face de la Place Parkerson et commandant une bonne vue de la Place Colisée, ces résidences de choix sont excessivement confortables et attrayantes. A proximité du centre des affaires, et desservies par les lignes de chars électriques Prytanée et Colisée. Vendues sujettes aux baux des présents tenanciers, qui rapportent un revenu total de $720 par an.

4° Les résidences désirables et attrayantes, en bois, à deux étages, couvertes en ardoises, Nos 1015 et 1017 rue Race, entre les rues Magazine et Constance, bâties retirées du trottoir, sous une jolie clôture en fer, et ayant un parterre orné, double galeries sur le devant, escaliers, vestibules et 10 chambres à chaque corps de logis, hangars, citernes, etc. Les cours de derrière et les allées de côté sont bien pavées en briques. La propriété est mieux décrite ci-dessous, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Race, Constance, et Robin, et mesurant 38 pieds 6 pouces et 6 6/14 lignes de face à la rue Race sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles; lequel dit morceau ou portion de terre est composé de la moitié la plus rapprochée de la rue Constance de trois lots de terre désignés par les Nos 5, 6 et 7 d'après un plan dressé par John Schreiber, le 28me jour d'avril 1837, et déposé en le bureau de L. Hermann, anciennement notaire en cette ville.

Faisant face à une avenue spacieuse et dans un voisinage excessivement choisi et tranquille, ces jolis résidences sont constamment en demande, assurant l'occupation continuelle et des retours certains. Elles rapportent ensemb e un revenu annuel de 900.

5° Le double cottage en bois, à un étage bâtis situé, Nos 909 et 913 rue Ste-Marie, entre les rues Constance et Laurel, contenant 3 chambres de chaque côté, hangars, citernes, etc. Le terrain est plus spécialement décrit comme suit, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Jackson, Constance, Philip et Laurel, désignés par les Nos 1 et 2, d'après un plan particulier du dit îlet, dressé par L. J. Pilié, député voyer, le 27ème jour de juin 1835, et déposé en le bureau de Théodore Seghers, anciennement notaire en cette vile, et d après le susdit plan fait par Edgar Pilié, voyer, les dits lots de terre sont désignés par les lettres B et C, et mesurant, en mesure américaine, chacun 33 pieds 3 pouces et 7 lignes de face à la rue Laurel sur 120 pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles.

Cette demeure confortable est bien et convenablement située, étant tout près de l'avenue Jackson qui est pavée en asphalt et ayant un double service de chars électriques. Elle est de plus à proximité du marché Magazine, magasins, écoles et églises et très attrayante pour ses conforts, sa location convenable et ses terrains spacieux.

8° Le magnifique terrain pour bâtir, rue Laurel, entre l'avenue Jackson et la rue Philip, étant celui qui se trouve le plus près de l'avenue Jackson et contigu aux propriétés ci-dessus sixièmement et septièmement décrites, plus pleinement décrit comme suit, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Jackson, Constance, Laurel et Philip, désigné par le No 3 sur un plan particulier du dit îlet, dressé par L. J. Pilié, député voyer, le 27 juin 1835, et déposé en l'étude de Théodore Seghers, anciennement notaire public, et d'après le dit plan fait par Edgar Pilié, voyer, le dit lot de terre est désigné par la lettre E, et mesure, en mesure américaine, 33 pieds 3 pouces et 7 lignes de face à la rue Laurel sur 120 pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles.

9° Le grand et beau terrain pour bâtir, rue Laurel, entre l'avenue Jackson et la rue Philip, étant celui qui touche au coin de la rue Philip et est aussi contigu à la propriété ci-dessus triplement décrite, et plus pleinement décrit comme suit, à savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Laurel, Jackson, Philip et Constance, désigné comme lot No 23, dans l'îlet No 17, d'après un plan dressé par Bourgeois, annexé à un acte de vente daté le 15 février 1832, déposé en l'étude de Carlisle Pollock, ancien notaire en cette ville et d'après un plan fait par Edgar Pilié, voyer, un croquis duquel, daté du 12 janvier 1904, est ici attaché pour référence et ce fait partie, le dit lot de terre est désignée par la lettre A, de l'îlet No 109, et mesure en mesure américaine, 33 pieds 3 pouces et 7 lignes de face à la rue Laurel, sur 120 pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles et est à une distance de 33 pieds 3 pouces et 7 lignes de l'encoignure de la rue Philip.

Ces deux beaux terrains pour bâtir sont excessivement grands, et très attrayants pour des constructions de choix. Le voisinage est très désirable, convenable et admirablement amélioré.

Conditions—Pour les sécurités, comptant sur les lieux, et pour les propriétés foncières un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs, la balance, s'il y en a, à un et deux ans de crédit, par billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur portant intérêt au taux de 8 pour cent par an du jour de l'adjudication jusqu'au paiement final; 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer le paiement des billets; les propriétés devant être assurées et les polices d'assurances transférées aux détenteurs des billets; les acquéreurs devant assumer les taxes dues et exigibles de 1895 en sus du prix de l'adjudication, et déposera 10 pour cent comptant du prix d'achat au moment de l'adjudication, pour lier la vente.

Actes de vente pardevant Frederick Zengel, Esq., notaire public, des Messrs. Zengle & Loomis, notaires, vieux No 49 rue Camp, au premier aux frais des acquéreurs.

25 mai—25 26—juin 2 9 16 23 à date

PAR CURTIS & WALMSLEY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente insurpassable

Des îlets et terrains dans les 2me et 3me Districts. A l'encan, jeudi, 18 juillet 1895.

Succession de François Lacroix.

PAR CURTIS & WALMSLEY, Wm P. Curtis, encanteur—Bureau No 137 rue Carondelet—JEUDI, 18 juillet 1895, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, à midi, en vertu d'un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté le 11 juin 1895, dans l'affaire de la succession François Lacroix, No 9 804, les propriétés ci-après décrites situées dans les 2me et 3me districts de la ville de la Nouvelle Orléans. Voir les plans exhibés à la Bourse et plus amplement décrits ci-dessous.

1° Tout l'îlet de terre connu par le No 483, dans le Deuxième District et borné comme suit: 270 pieds de face à la rue Télemaque, 272 pieds de face à la rue Génois, 277 pieds 1 pouce et 1 ligne à la rue St-Louis et 277 pieds 1 pouce 1 ligne de face à la rue Toulouse.

2° Tout l'îlet de terre connu par le No 484 dans le Deuxième District et borné comme suit: 306 pieds 4 pouces et 5 lignes de face à la rue Télemaque, 306 pieds 4 pouces et 5 lignes de face à la rue Génois, 277 pieds 1 pouce et 1 ligne de face à la rue Toulouse et 277 pieds 1 pouce et 1 ligne de face à la rue St-Pierre.

3° Tout l'îlet de terre connu par le No 920 dans le Troisième District et borné comme suit: 254 pieds 8 pouces de face à la rue Célestine, 254 pieds 8 pouces de face à la rue Joséphine, 320 pieds 4 pouces et 2 lignes de face à la rue Arts et 320 pieds 4 pouces et 2 lignes de face à la rue Painters.

4° Tout l'îlet de terre connu par le No 1015 dans le Troisième District et borné comme suit: 260 pieds 7 pouces de face à la rue Genius, 260 pieds 7 pouces de face à la rue Célestine, 341 pieds 2 pouces et 5 lignes de face à la rue Lafayette, et 341 pieds 2 pouces et 5 lignes de face à la rue Port.

5° Tout l'îlet de terre connu par le No 1021 dans le Troisième District et borné comme suit: 270 pieds 2 pouces de face à la rue Genius, 270 pieds 2 pouces de face à la rue Célestine, 321 pieds 2 pouces et 7 lignes de face à la rue Lafayette et 321 pieds 2 pouces et 7 lignes de face à la rue Washington.

6° Tout l'îlet de terre connu par le No 1332 dans le 3me District et borné comme suit: 320 pieds 8 pouces 4 lignes de face à la rue Mazurat, 320 pieds 8 pouces 4 lignes de face à la rue Verdun, 319 pieds 10 pouces 7 lignes de face à la rue Annette et 319 pieds 10 pouces 7 lignes de face à la rue St-Antoine.

7° Tout l'îlet de terre connu par le No 3076, dans le troisième district, borné comme suit: 270 pieds 7 pouces de face à la rue Stephen Girard, 270 pieds 7 pouces de face à la rue Livingston, 320 pieds de face à la rue St Antoine, 320 pieds de face à la rue Bagatelle.

8° Une certaine portion de terre située dans l'îlet No 786, Troisième District, bornée comme suit: 341 pieds 2 pouces 5 lignes de face à la rue Feliciana, 115 pieds face à la rue Prosper, 115 pieds face à la rue Solidelle et 341 pieds 2 pouces et 5 lignes sur une ligne parallèle à la rue Feliciana.

9. Une moitié d'îlet de terre située dans l'îlet No 734 dans le Troisième District, bornée comme suit: 117 pieds 10 pouces 6 lignes face à la rue Prosper, 117 pieds 10 pouces 6 lignes de face à la rue Claiborne 341 pieds 2 pouces 5 lignes face à la rue Feliciana et 341 pieds 2 pouces 5 lignes sur la ligne parallèle à la rue Feliciana.

10° Une certaine portion de terre située dans l'îlet No 731 dans le Troisième District et bornée comme suit: 341 pieds 2 pouces 5 lignes de face à la rue Désiré, 120 pieds de face à la rue Prosper 120 pieds de face à la rue Claiborne et 341 pieds 2 pouces 5 lignes sur une ligne parallèle à la rue Désiré.

11° Une certaine portion de terre située dans l'îlet No 729 dans le Troisième District et bornée comme suit: 341 pieds 2 pouces 5 lignes de face à la rue Eimire, 120 pieds de face à la rue Prosper, 120 pieds de face à la rue Claiborne, 341 pieds 2 pouces 5 lignes sur une ligne parallèle à la rue Eimire.

12° Une certaine portion de terre triangulaire située et connue comme îlet No 1,722 dans le Troisième District et bornée comme suit: 437 pieds 9 pouces de face à la rue Broad, 419 pieds 10 pouces 7 lignes de face à l'avenue London, 291 pieds 9 pouces 2 lignes de face à la rue Industrie.

13° Trois certains lots de terre, situés dans l'îlet No 1,500, dans le Troisième District, bornés par les rues Hope, Law, Bagatelle et Union, et mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Bagatelle sur une profondeur de 127 pieds entre lignes parallèles.

14° Quatre certains lots de terre dans l'îlet No 1501, dans le troisième district, bornés par les rues Hope, Loi, St-Antoine et Bagatelle. Les dits lots mesurent chacun 30 pieds de face à la rue St-Antoine sur une profondeur de 128 pieds entre lignes parallèles.

15° Quatre certains lots de terre dans l'îlet No 1055, dans le troisième district, bornés par les rues Miro, Galvez, St-Antoine et Bagatelle. Les dits lots mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Bagatelle sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles.

16° Trois certains lots de terre, situés dans l'îlet No 645 dans le Troisième District, bornés par les rues Claiborne, Robertson, Port et Lafayette. Les dits lots mesurent chacun 43 pieds de face à la rue Port sur une profondeur de 130 pieds, 3 pouces 4 lignes, entre lignes parallèles.

17° Quatre certains lots de terre situés dans l'îlet No 652 dans le Troisième District bornés par les rues Claiborne, Robertson, Feliciana et Montégut. Les dits lots mesurent chacun 28 pieds 8 pouces de face à la rue Robertson, 23 pieds 9 pouces de face à la rue Claiborne et s'étendant à travers l'îlet de la rue Claiborne à la rue Robertson et ayant une profondeur de 213 pieds 3 pouces chacun. Les dits lots sont près de la rue Feliciana et forment les encoignures des rues Claiborne et Feliciana et Robertson et Feliciana.

18° Quatre certains lots de terre, dans l'îlet No 680, dans le Troisième District, bornés par les rues Claiborne, Robertson, Hancock et Tricou. Les dits lots mesurent chacun 39 pieds 9 pouces 1 ligne de face à la rue Hancock sur une profondeur de 104 pieds, entre lignes parallèles.

Toutes les propriétés décrites ci-dessus sont vendues conformément à un plan du voyer fait par Chas S. De Lisle, député voyer, en date du 15 juin 1895.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; la balance en un et deux ans représenté par des billets portant intérêt à raison de sept (7) pour cent, garantis par lien de vendeur et toutes les autres clauses usuelles. Actes de vente pardevant W. Morgan Gurley, notaire, aux frais des acquéreurs. Les acquéreurs auront à faire un dépôt de 10 pour cent du prix de leur enchère au moment de l'adjudication.

16 juin—16 23 30—7 14 15 16 17 18 juil

GUÉRISON DE LA CONSOMPTION

Un vieux médecin, ayant cessé d'exercer et ayant reçu d'un missionnaire des Indes Orientales la formule d'un remède végétal des plus simples, pour la guérison prompte et permanente de la Consomption, Bronchite, Catarrhe, Asthme, et toutes les Affections de la Gorge et des Poumons, ainsi qu'une guérison positive et radicale de la Débilité Nerveuse et de toutes les Affections Nerveuses, après avoir fait l'essai de ce merveilleuse puissance curative dans plus de mille cas, a cru de son devoir de le faire connaître à ceux qui souffrent de l'une quelconque de ces maladies. N'ayant d'autre but que de venir en aide à l'humanité souffrante, il enverra sans frais à tous ceux qui le désirent la formule en allemand, en français ou en anglais, avec la manière de la préparer et de s'en servir. Envoyez par la poste avec timbre, ayant soin de nommer ce journal.—W. A. Noyes, 820 *Power's Block, Rochester, N. Y.*

VENTES A L'ENCAN.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CIE.

9° Le grand et beau terrain pour bâtir, rue Laurel, entre l'avenue Jackson et la rue Philip, étant celui qui touche au coin de la rue Philip et est aussi contigu à la propriété ci-dessus triplement décrite, et plus pleinement décrit comme suit, à savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Laurel, Jackson, Philip et Constance, désigné comme lot No 23, dans l'îlet No 17, d'après un plan dressé par Bourgeois, annexé à un acte de vente daté le 15 février 1832, déposé en l'étude de Carlisle Pollock, ancien notaire en cette ville et d'après un plan fait par Edgar Pilié, voyer, un croquis duquel, daté du 12 janvier 1904, est ici attaché pour référence et ce fait partie, le dit lot de terre est désignée par la lettre A, de l'îlet No 109, et mesure en mesure américaine, 33 pieds 3 pouces et 7 lignes de face à la rue Laurel, sur 120 pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles et est à une distance de 33 pieds 3 pouces et 7 lignes de l'encoignure de la rue Philip.

Ces deux beaux terrains pour bâtir sont excessivement grands, et très attrayants pour des constructions de choix. Le voisinage est très désirable, convenable et admirablement amélioré.

Conditions—Pour les sécurités, comptant sur les lieux, et pour les propriétés foncières un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs, la balance, s'il y en a, à un et deux ans de crédit, par billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur portant intérêt au taux de 8 pour cent par an du jour de l'adjudication jusqu'au paiement final; 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer le paiement des billets; les propriétés devant être assurées et les polices d'assurances transférées aux détenteurs des billets; les acquéreurs devant assumer les taxes dues et exigibles de 1895 en sus du prix de l'adjudication, et déposera 10 pour cent comptant du prix d'achat au moment de l'adjudication, pour lier la vente.

Actes de vente pardevant Frederick Zengel, Esq., notaire public, des Messrs. Zengle & Loomis, notaires, vieux No 49 rue Camp, au premier aux frais des acquéreurs.

25 mai—25 26—juin 2 9 16 23 à date

PAR CURTIS & WALMSLEY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente insurpassable

Des îlets et terrains dans les 2me et 3me Districts. A l'encan, jeudi, 18 juillet 1895.

Succession de François Lacroix.

PAR CURTIS & WALMSLEY, Wm P. Curtis, encanteur—Bureau No 137 rue Carondelet—JEUDI, 18 juillet 1895, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, à midi, en vertu d'un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté le 11 juin 1895, dans l'affaire de la succession François Lacroix, No 9 804, les propriétés ci-après décrites situées dans les 2me et 3me districts de la ville de la Nouvelle Orléans. Voir les plans exhibés à la Bourse et plus amplement décrits ci-dessous.

1° Tout l'îlet de terre connu par le No 483, dans le Deuxième District et borné comme suit: 270 pieds de face à la rue Télemaque, 272 pieds de face à la rue Génois, 277 pieds 1 pouce et 1 ligne à la rue St-Louis et 277 pieds 1 pouce 1 ligne de face à la rue Toulouse.

2° Tout l'îlet de terre connu par le No 484 dans le Deuxième District et borné comme suit: 306 pieds 4 pouces et 5 lignes de face à la rue Télemaque, 306 pieds 4 pouces et 5 lignes de face à la rue Génois, 277 pieds 1 pouce et 1 ligne de face à la rue Toulouse et 277 pieds 1 pouce et 1 ligne de face à la rue St-Pierre.

3° Tout l'îlet de terre connu par le No 920 dans le Troisième District et borné comme suit: 254 pieds 8 pouces de face à la rue Célestine, 254 pieds 8 pouces de face à la rue Joséphine, 320 pieds 4 pouces et 2 lignes de face à la rue Arts et 320 pieds 4 pouces et 2 lignes de face à la rue Painters.

4° Tout l'îlet de terre connu par le No 1015 dans le Troisième District et borné comme suit: 260 pieds 7 pouces de face à la rue Genius, 260 pieds 7 pouces de face à la rue Célestine, 341 pieds 2 pouces et 5 lignes de face à la rue Lafayette, et 341 pieds 2 pouces et 5 lignes de face à la rue Port.

5° Tout l'îlet de terre connu par le No 1021 dans le Troisième District et borné comme suit: 270 pieds 2 pouces de face à la rue Genius, 270 pieds 2 pouces de face à la rue Célestine, 321 pieds 2 pouces et 7 lignes de face à la rue Lafayette et 321 pieds 2 pouces et 7 lignes de face à la rue Washington.

6° Tout l'îlet de terre connu par le No 1332 dans le 3me District et borné comme suit: 320 pieds 8 pouces 4 lignes de face à la rue Mazurat, 320 pieds 8 pouces 4 lignes de face à la rue Verdun, 319 pieds 10 pouces 7 lignes de face à la rue Annette et 319 pieds 10 pouces 7 lignes de face à la rue St-Antoine.

7° Tout l'îlet de terre connu par le No 3076, dans le troisième district, borné comme suit: 270 pieds 7 pouces de face à la rue Stephen Girard, 270 pieds 7 pouces de face à la rue Livingston, 320 pieds de face à la rue St Antoine, 320 pieds de face à la rue Bagatelle.

8° Une certaine portion de terre située dans l'îlet No 786, Troisième District, bornée comme suit: 341 pieds 2 pouces 5 lignes de face à la rue Feliciana, 115 pieds face à la rue Prosper, 115 pieds face à la rue Solidelle et 341 pieds 2 pouces et 5 lignes sur une ligne parallèle à la rue Feliciana.